Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_4_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 21
Absent représenté :

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_4_BUREAU_020_4.2 : Contrat saisonnier ALSH Perceval Eté 2026

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe les membres du Bureau Communautaire, qu'au vu des besoins et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer, au motif d'accroissement saisonniers d'activités, des emplois non permanents d'agents d'entretien à l'ALSH Perceval pour les vacances d'été comme suit :

POSTES	Période des contrats	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATIONS
2 Postes d'agent d'entretien à l'ALSH Perceval à temps complet sur la période précisée ci-contre	Du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026	Temps complet 7 heures/jour	1er Echelon du grade d'adjoint technique (IB : 367 – IM : 366)
3 Postes d'agent d'entretien à l'ALSH Perceval à temps complet sur la période précisée ci-contre	Du 3 août 2026 au 31 août 2026	Temps complet 7 heures/jour	1er Echelon du grade d'adjoint technique (IB : 367 – IM : 366)

Il faut préciser que le besoin est de 2 agents à temps complet sur l'ensemble de la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 et de 3 agents à temps plein du 03 au 31 août 2026 à temps complet Cependant, plusieurs contrats pourront être signés en fonction des disponibilités des agents recrutés.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_4_BUREAU-DE

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser la création des emplois non permanents de catégorie C tels que présentés ci-dessus pour faire face à des accroissements saisonniers d'activités ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondant en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique**

- **De fixer les rémunérations de ces agents recrutés tel que défini ci-dessus assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Pascal HERVE